



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 23 novembre 2023

Rénovation du clocher de l'église :

Les travaux sont terminés, l'échafaudage sera retiré avant les fêtes.

Écoles :

Compte rendu simplifié du Conseil d'école du 06 novembre 2023 à Faramans.

- Les effectifs du RPI se détaillent comme suit :

95 enfants de Faramans, 63 enfants de Saint-Éloi, 20 enfants de Joyeux, soit un total de 178 élèves. La moyenne des élèves par classe (7) est de 25,4.

- Plan Vigipirate :

Il est rappelé que les établissements scolaires sont toujours en *Vigilance Urgence Attentat*.

- Exercices sécurité :

Deux exercices *alerte incendie* et deux exercices *alerte risques majeurs* sont programmés.

- Projets pédagogiques :

Différents projets pédagogiques sont prévus, thème central : les jeux olympiques.

Éclairage public :

Le début des travaux de rénovation de l'éclairage du cœur du village est de nouveau reporté suite à un problème d'approvisionnement du matériel. Nouvelle date : 04 décembre.

Assainissement :

Il a été décidé, suite au diagnostic réalisé, de réhabiliter par chemisage le collecteur principal de transit des effluents jusqu'aux lagunes. Cette réhabilitation se fera en deux fois. Au vu de l'estimation du coût des travaux sur le premier tronçon à rénover (inférieur à 90 000 €), une procédure adaptée a été lancée et trois entreprises spécialisées ont été consultées : GUINOT TP, POLEN et TST. La date limite de remise des offres avait été fixée au 20 octobre 2023.

Les trois entreprises ont répondu et c'est le devis de l'entreprise POLEN à Ambérieu-en-Bugey qui a été retenu pour un montant de 69 424,20 € HT.

Les travaux devraient commencer rapidement si les conditions météorologiques le permettent.

CNAS (Comité national d'action sociale) :

Afin d'améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement du personnel communal, le conseil municipal a décidé d'adhérer à cet organisme qui permet aux agents de bénéficier de prestations, chèques vacances, billetterie, etc.

Recensement :

Du 18 janvier au 17 février 2024, un recensement de la population de la commune sera réalisé afin de connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Pour permettre de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent :

- ➔ De déterminer la participation de l'Etat au budget de notre commune. Plus la commune est peuplée, plus la dotation est importante. Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- ➔ D'identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles...).

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus : <https://le-recensement-et-moi.fr/>

Comment ça se passe ? : le processus du recensement sera détaillé dans le prochain bulletin.

Communication :

Monsieur Romain DAUBIÉ, député de l'Ain, nous a demandé, selon l'usage républicain, de diffuser les coordonnées de sa permanence parlementaire dans notre bulletin municipal.

Il a précisé qu'il avait promis aux électeurs lors des dernières élections législatives, de défendre les intérêts de notre territoire, et souhaite ainsi que chacun puisse le contacter facilement.

ROMAIN DAUBIÉ, député de l'Ain

Permanence parlementaire, 77 grande rue BP 129 01120 MONTLUEL

Tel : 04 81 65 74 43 / SMS : 06 58 51 51 57

Email : romain.daubie@assemblee-nationale.fr

Club Le Temps de vivre de Faramans :

L'assemblée générale du Temps de vivre aura lieu le mercredi 06 décembre 2023 à 10h à la salle des fêtes de Faramans.

- Ordre du jour : règlement des cotisations, rapport moral et financier.
- Un repas sera servi aux adhérents à la suite de l'assemblée.
- Contacts : Mme RUBAT Denise : 04 74 61 11 59, Mme BOZON Andrée : 04 74 61 14 15

Libération d'un appartement bâtiment mairie :

Un appartement T2, situé au-dessus de la Mairie, devrait se libérer prochainement. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en Mairie.